

**NOUVEAUX DEMANDEURS DE
PLAN DE CHASSE «GRAND GIBIER»**

CAMPAGNE 2018/2019

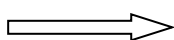
RETOUR IMPERATIF AU 15 FEVRIER

Par décision du CDCFS du 28 Avril 2009, aucune demande ne sera traitée par la Commission de Plan de Chasse si le demandeur ne justifie pas d'une surface minimum de 5 ha boisés ou 100 ha de surface agricole utile, **d'un seul tenant**.

Il est possible de composer un territoire où se mêlent des surfaces boisées et de la SAU (Surface Agricole Utile)

L'équivalence retenue est **1 ha boisé = 20 ha de SAU**

Voir tableau



Exemples de territoires minimum possibles	
Surface Boisée	SAU
5 ha	0 ha
4 ha	20 ha
3 ha	40 ha
2 ha	60 ha
1 ha	80 ha
0 ha	100 ha

1. Demande de Plan de Chasse «GRAND GIBIER» (formulaire ci-joint).

Votre demande est à retourner, à la Fédération des Chasseurs de l'Orne, **IMPERATIVEMENT** avant le **15 Février 2018**.

Liste des documents à fournir pour la constitution de votre dossier de demande de Plan de Chasse «GRAND GIBIER».

- **Une copie couleur de la carte IGN au 1/25000°** sur laquelle vous délimitez avec exactitude votre territoire. (Disponible en Librairie).
- **Un Relevé de propriété de votre territoire (extrait de la matrice cadastrale)**. (En Mairie ou au Centre des Impôts). **(Pas de Plans Cadastreux)**.
- **Le Bail de Chasse ou une déclaration sur l'honneur (cession de droit de chasse) du ou des Propriétaires**, si vous êtes locataires.

Ci-joint un formulaire - 1 formulaire par Propriétaire.

Nota : en cas d'indivision, pensez à faire signer toutes les personnes nommées

Il est recommandé de nous déclarer les plantations de moins de 5 ans (voir le verso de votre demande).

Votre demande sera rejetée par la Commission de plan de chasse, en cas de :

- non retour dans les délais
- de dossier incomplet

Si vous avez repris un territoire qui avait déjà fait l'objet d'un plan de chasse, nous vous prions de bien vouloir nous le signaler.

Tous les bénéficiaires de plan de chasse ont l'obligation de payer une adhésion à la Fédération. Le montant sera fixé à l'Assemblée Générale. Celle-ci leur sera réclamée lorsqu'ils viendront retirer leurs bracelets.

2. Formulaire de Demande de Subvention Cultures Agrainages «GRAND GIBIER»

ATTENTION : Aucun détenteur de droit de chasse ne pourra agrainer s'il n'a pas signé la «Charte agrainage».

Rappel : pas d'agrainage dans les bois de moins de 30 ha

Si vous êtes intéressé, en faire la demande à la FDC 61 – également disponible sur le site : www.fdc61.fr – rubriques Téléchargements – Plans de chasse.

3. Formulaire de tir d'été

Si vous êtes intéressé, en faire la demande à la FDC 61 – également disponible sur le site : www.fdc61.fr – rubriques Téléchargements – Plans de chasse.

4. Exposition de Trophées

Comme chaque année, une **EXPOSITION** de **TROPHEES** de **CERFS** aura lieu à la Fédération des Chasseurs de l'Orne de SILLY EN GOUFFERN

les 02 et 03 Juin 2018

Le secrétariat de la Fédération se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.